

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2010

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel – Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir – Lejop – Muchembled –formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Talon, procuration à M. Valck – Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 2 juillet adopté.

Rapport annuel du service assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport du service assainissement pour l'année 2009. Monsieur le maire rappelle que le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux se termine en décembre 2011. Une commission sera créée pour étudier cette affaire.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 272.69 € provenant d'une remise de Totalgaz sur la dernière facture de gaz de la salle polyvalente, suite à la renégociation du contrat.
- 162.06 € provenant du remboursement d'un extincteur dégradé lors d'une location de la salle polyvalente.
- 86.80 € provenant du remboursement par M. Fournier de l'eau qu'il a utilisée lors de l'installation de son alambic.

Prise en charge d'un drain, rue des Antes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 158.11 € à M. Pernette pour participation de l'achat d'un drain qu'il a posé sur la voie publique, à l'entrée de sa propriété.

Site Internet

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un abonnement auprès de la société OVH d'une durée de 3 ans pour l'hébergement du site internet de la commune, pour un coût de 214.85 €

Travaux

- Le lancement des appels d'offres pour la réalisation de l'aire de jeux à la Folle Emprise, est en cours.
- Une réunion sera organisée prochainement pour l'étude des travaux à prévoir dans le cadre de la lutte contre les inondations

Convention SPA

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec la SPA pour l'année 2011, pour un montant de 675 €

Evènements de fin d'année ... et de début d'année

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le concours de fin d'année, des maisons décorées

Le père Noël distribuera les colis aux personnes âgées, et des bonbons aux enfants, le samedi 18 décembre.

Le soir, des boissons chaudes seront proposées aux habitants en même temps que la remise des prix.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'organiser la cérémonie des vœux du maire, le samedi 8 janvier, à la salle polyvalente.

Résultat de la brocante

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes a remis un chèque de 1087.41 euros provenant de la brocante du 5 septembre.

Plan climat énergie territorial

M. Muchembled, désigné comme référent auprès de la communauté de communes, informe le conseil municipal que l'étude sur la consommation d'énergie au niveau des territoires a commencé. Il s'agit de dresser un bilan sur l'état de consommation actuel afin de trouver des solutions d'économie et de réduction au niveau de l'impact sur l'environnement.

Fait à Ville, le 4 octobre 2010
Le maire, Philippe BARBILLON